

RAPPORT REUNION DU 21.05.2015

Présents : Peter Van Landeghem (PV), Philippe Grumbers (PG), Caroline Raeymaekers (CR), Hervé Welter (HW), Tina Kohl (TK), François-Michel Huwart (FMH), Ronald Vanswijgenhoven (RV), Kristina Vindevogel (KV), Pascal Lombardi (PL), Annemie Van Boxstael (AV), Hendrik De Clerck (HD), Quentin Van de Vyvere (QV),

Excusés : Dieter Dias (DD), Patrick Van Overschelde (PVO), Kris Slabbaert (KS), Pierre Fonteyne (PF)

Absent : Steven Vermeire (SV)

Organisation de l'Assemblée Générale du 06.06.2015

1. Accès au bâtiment et accueil

FMH prend la parole.

L'accès aux locaux du SPF JUSTICE sera subordonné à un contrôle effectué par l'agent de sécurité des lieux.

Ensuite, les participants seront accueillis par les membres du Comité de la NVKSG-ANCSHJ qui seront répartis en quatre binômes se composant comme suit :

- Caroline et François Michel
- Tina et Annemie
- Pascal et
- Steven et Hervé

L'alphabet sera divisé entre ces binômes.

Les participants devront se rendre auprès du binôme qui le concerne afin de valider leur présence et retirer leur étiquette. A la fin de l'Assemblée Générale, les membres devront signer la feuille de présence et retirer leur attestation.

Il faut nécessairement être membre de l'ANCSHJ-NVKSG pour participer à l'Assemblée Générale. Pour ceux qui viennent et qui ne sont pas inscrits, Tina et François-Michel se tiendront à leur disposition pour enregistrer leur inscription.

2. Accès à l'auditoire

La salle « Bordet », pouvant accueillir 250 personnes et disposant d'un grand bureau (où seront installés les invités) est située au premier étage. Quatre ascenseurs y donnent accès. Il n'y a pas d'escaliers.

Peter et Philippe s'occuperont d'organiser et de réguler l'utilisation de ceux-ci.

3. Les sponsors

Ils seront installés dans la salle située avant l'auditoire (passage obligé).

4. Déroulement de l'Assemblée Générale

Tous les participants seront, dans un premier temps, installés dans l'auditoire « Bordet » pour la première partie de la réunion. Ensuite, les francophones (vu leur nombre) seront invités à se rendre dans une autre salle (la salle de presse), pour assister à l'exposé de Maître M. Mignon. Les neerlandophones resteront dans la salle « Bordet », pour le discours de Maître Snoeck.

5. Le catering

RV a pris contact avec le traiteur Coppé. Il réservera un lunch pour 230 personnes. Ce service comprend des sandwich garnis (3 pièces par personne), avec assortiment de desserts (mousses au chocolat, salades de fruits,...), et boissons (mousseux brut de qualité, sodas, café, thé, jus de fruit, eau plate et pétillante,...).

Le matériel et deux personnes sont mis à disposition. La mise en place et la remise en ordre sont incluses dans le prix.

Prix : 14 euros par personne + 25 euros/heure pour les deux assistants avec un minimum de 4 heures.

6. Attestations et étiquettes

TK s'occupera des étiquettes et des attestations qui devront être fournies 3 jours avant l'Assemblée Générale. Les étiquettes ne comporteront pas la mention de la fonction sauf pour les invités.

7. Matériel informatique

FMH précise que le SPF JUSTICE met à disposition des ordinateurs portables. Les codes d'accès nous seront communiqués sur place. Par sécurité, il souhaite que l'on prenne deux ordinateurs portables au cas où le technicien serait absent.

Ces ordinateurs seront mis à la disposition de Maîtres Snoeck et Mignon.

8. Heures d'accès du SPF JUSTICE

Les membres du Comité seront présents sur place à 7 heures.

Les locaux du SPF Justice seront libérés au plus tard pour 14 heures 30.